

1990

14 novembre 1979

3003 Berne, le 25 octobre 1979

Autorisation de négociation avec l'organisation intergouvernementale ESO (European Southern Observatory) pour mettre à disposition des scientifiques des installations de recherche comprenant des télescopes puissants en vue d'une adhésion éventuelle de la Suisse

- Département des affaires étrangères et département de l'intérieur.  
Proposition commune du 25 octobre 1979 (annexe)
- Département des finances. Co-rapport du 8 novembre 1979 (annexe)
- Département des affaires étrangères et département de l'intérieur.  
Rapport complémentaire du 12 novembre 1979 (annexe)
- Département des finances. Co-rapport complémentaire du 13 novembre 1979 (adhésion)

Vu la proposition commune du département des affaires étrangères et du département de l'intérieur et compte tenu des remarques formulées par le département des finances et après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

D'autoriser le département des affaires étrangères et le département de l'intérieur à reprendre conjointement des négociations exploratoires avec l'ESO (European Southern Observatory) afin de déterminer les conditions d'admission offertes à la Suisse par cette organisation intergouvernementale.

Les deux départements précités présenteront le moment venu un rapport au Conseil fédéral sur les résultats de ces négociations.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 9 (PD) pour exécution
- EDI 9 (BBW) pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EFK 2 " " "
- FinDel 2 " " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*SAMUEL*



DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT FEDERAL  
DE L'INTERIEUR

25.75.200 - CP/im

3003 Berne, le 25 octobre 1979

Au Conseil fédéral

Demande d'autorisation de négociation avec ESO (European Southern Observatory) en vue d'une adhésion éventuelle de la Suisse

En 1969, le Conseiller national Chavanne alertait le Conseil fédéral par une "petite question" sur la situation particulièrement défavorisée de l'astrophysique suisse en raison des difficultés d'accès de nos chercheurs aux installations d'observation adéquates. Pour pallier le danger de régression menaçant cette discipline, il préconisait l'adhésion de la Suisse à l'organisation intergouvernementale ESO (European Southern Observatory) nouvellement créée.

L'Organisation ESO avait été instituée en 1964 par plusieurs Etats européens (Allemagne fédérale, France, Belgique, Pays-Bas, Suède, Danemark) afin de mettre à disposition des scientifiques des installations de recherche comprenant des télescopes puissants situés dans l'hémisphère austral. Ces Gouvernements avaient estimé souhaitable de réunir les ressources qu'ils consacraient à la modernisation des installations d'observation afin que, par cette concentration des efforts, il soit possible d'offrir aux chercheurs européens un observatoire permettant des travaux d'un niveau de qualité équivalent à celui des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

./.

- 2 -

L'examen de cette question fut confié conjointement à la Division des organisations internationales (actuellement Division politique III, EDA) et à la Division de la science et de la recherche (actuellement Office fédéral de l'éducation et de la science, EDI). Ceux-ci, après avoir pris l'avis du Conseil suisse de la science et du Fonds national suisse de la recherche scientifique, décidèrent d'étudier en détail les deux moyens qui s'offraient alors de doter les astrophysiciens suisses des installations d'observation qui leur faisaient défaut; ainsi, parallèlement à des discussions préalables avec l'ESO, une étude sur la possibilité d'établir au Gornergrat un observatoire international muni d'un grand télescope fut entreprise. Malgré la préférence manifestée par la communauté des astronomes suisses pour la solution ESO, le Conseil de la science avait déjà exprimé, dans sa lettre à EDI du 3.3.66, une préférence pour le projet "Gornergrat" qui avait l'avantage de faire de la Suisse le pays-hôte d'un nouveau centre de recherche scientifique international. Toutefois, ce projet "Gornergrat" ne fut pas accueilli favorablement par nos partenaires européens. En effet, il ne s'accordait pas avec le plan de rationalisation mettant l'accent sur la concentration des installations de grands télescopes à l'observatoire de l'ESO.

Constatant les obstacles considérables s'opposant à la réalisation rapide du projet "Gornergrat" et les avantages évidents d'une coopération européenne, le Conseil de la science, lors de sa séance du 18 octobre 1973, réexamina l'ordre des priorités et recommanda instamment la participation suisse à l'ESO en ces termes:

- " - L'astronomie suisse ne dispose pas de l'infrastructure matérielle nécessaire lui permettant à l'avenir d'assurer une recherche de qualité de niveau international. Cette situation, confirmée par le rapport sur la recherche du Conseil de la science, (l'astronomie est classée dans la catégorie des disciplines sous-développées) doit être améliorée.

./.

- 3 -

- En raison du caractère fondamental de l'astronomie, des nouveaux horizons ouverts par l'astronomie moderne, de son importance pour le progrès des connaissances et le développement des autres sciences, notamment la physique, le Conseil de la science estime que même un petit pays doit s'assurer un potentiel minimum de recherche.
- Se basant sur la situation actuelle de l'astronomie en Suisse, le Conseil de la science estime que le nombre des chercheurs dans cette discipline est suffisant; par conséquent, les mesures qui seront prises pour développer l'astronomie suisse devront viser avant tout l'amélioration des conditions de la recherche, et non l'augmentation quantitative du volume de recherche.
- L'astronomie doit se développer selon une progression qui ne soit pas disproportionnée par rapport à l'ensemble des moyens financiers consacrés à la recherche en Suisse. De plus, l'ensemble du développement de l'astronomie suisse est à considérer dans le cadre d'une coopération internationale de manière à encourager la création de pools d'utilisation d'installations scientifiques communes. Ce sont les raisons pour lesquelles le Conseil de la science recommande pour l'immédiat de concentrer les efforts sur un seul projet, soit l'adhésion à l'ESO. Il s'agit là d'un programme minimum au-dessous duquel l'avenir de l'astronomie suisse serait compromis.
- La participation à la construction d'un télescope de moyenne grandeur, du type proposé pour le Gornergrat, et la création d'un institut d'astrophysique expérimentale n'entrerait respectivement en ligne de compte qu'en seconde et troisième priorité dans une phase ultérieure et sur la base d'une révision de la situation.

- Une participation de la Suisse à l'ESO a pour condition une orientation et une concentration de l'activité future des groupes suisses concernés axées sur une collaboration avec l'ESO.
- Une décision finale de la Suisse ne pouvant plus être reportée indéfiniment, le Conseil de la science recommande au Conseil fédéral:
  1. de prévoir une adhésion de la Suisse à l'ESO le plus rapidement possible;
  2. de prendre pour l'immédiat une décision de principe sous forme d'une déclaration d'intention de participer à l'ESO.

Toutefois, si les conditions financières de la Confédération devaient la conduire à constituer pour ces prochaines années une enveloppe financière "science et recherche" pour l'ensemble des activités qu'elle encourage ou finance, le Conseil de la science se réserve la possibilité de réexaminer le degré de priorité qu'aurait une participation à l'ESO par rapport aux autres objectifs.

Placé devant le fait accompli que l'Administration des finances n'a pas tenu compte dans les prévisions financières à court terme d'une éventuelle adhésion à l'ESO, le Conseil de la science constate qu'une participation pour 1975 n'est malheureusement plus possible. C'est la raison pour laquelle il se voit contraint de recommander:

1. de reporter une adhésion de la Suisse de quelques années mais en la prévoyant le plus rapidement possible, au plus tard en 1980;
2. d'adresser pour l'immédiat une déclaration d'intention de participation de la Suisse à l'ESO. Cette déclaration permettrait, entre autres, d'assurer une liaison entre les astronomes suisses et les activités scientifiques de l'ESO d'ici une participation officielle."

Dès ce moment, les tractations avec l'ESO se confinèrent aux conditions d'une coopération transitoire, tandis que la reprise des négociations sur les modalités d'adhésion étaient reportées au plus tard à 1980. Les mesures transitoires avaient essentiellement pour but de donner aux chercheurs suisses des possibilités - très réduites - d'accès à l'observatoire de l'ESO. Un accord de coopération fut négocié entre l'ESO et l'Observatoire de Genève qui obtint l'autorisation de placer, à ses frais, l'un de ses télescopes sur le site de l'ESO au Chili. En échange de l'offre faite aux astronomes européens d'utiliser cet appareil, l'équipe genevoise se vit attribuer quelques heures d'observation sur les grandes installations européennes. Il convient en outre de relever qu'un contact fut maintenu, au long de ces années par la présence d'un observateur officiel de notre pays au Conseil de l'ESO.

Malgré sa modestie, la coopération transitoire s'est révélée fructueuse et a prouvé, par l'expérience acquise pendant plus de cinq ans de participation marginale, la valeur de cette Organisation et l'apport éminemment bénéfique qui résulterait de notre participation de plein droit. Les Etats-membres de l'ESO firent preuve, face à l'ajournement de la décision suisse, d'une compréhension qu'il faut souligner.

L'échéance de ces mesures temporaires est maintenant proche. Les Etats membres de l'ESO, qui accordèrent avec bienveillance ces mesures transitoires, s'étonnent que la Suisse n'ait pas encore repris les négociations officielles suspendues, pour mettre fin à une situation dans laquelle notre pays fait figure d'obligé. Ils ont toléré cette situation en pensant qu'elle devait donner aux autorités suisses un délai suffisant pour résoudre les problèmes administratifs internes; cependant, lors de la reconduction pour 3 ans de l'accord avec l'observatoire de Genève en 1977, les pays membres ont déclaré qu'il n'y

- 6 -

aurait pas de renouvellement après 1980. Il faut relever, à leur décharge, que non seulement des astronomes suisses profitent d'installations coûteuses, à la construction desquelles notre pays n'a pas contribué, mais de surcroît, l'industrie suisse a obtenu des contrats pour une valeur dépassant 3 millions de francs suisses. Ceci s'explique par le fait que le centre technique de l'organisation est au CERN à Genève où il peut bénéficier de l'apport scientifique de remarquables physiciens.

Le siège de l'organisation était d'ailleurs également à Genève jusqu'en 1974, date à laquelle les négociations avec la Suisse furent ajournées. Il a maintenant été transféré à Garching près de Munich. Les autorités allemandes ont donc profité de la défection suisse pour accueillir une nouvelle organisation scientifique internationale.

Le moment est ainsi venu de reprendre avec l'ESO les négociations au point où elles ont été interrompues. Il ne s'agit que de négociations exploratoires, ne comportant aucun engagement et n'ayant, à ce stade, aucune conséquence financière. Nous savons, par la Convention ESO, que la contribution des Etats membres s'établit proportionnellement au PNB de chacun; on peut donc s'attendre, sur cette base, à ce que notre contribution annuelle soit de l'ordre de 2,5 mio Frs. Par ailleurs, les Etats membres peuvent demander au nouveau venu une participation à l'investissement déjà effectué. Mais le but principal de ces négociations exploratoires sera précisément d'apprendre de source officielle l'étendue exacte des obligations financières et de leurs modalités de paiement dans l'hypothèse d'une adhésion de la Suisse. Seul, en effet, le Conseil de l'ESO est habilité à se prononcer à ce sujet et doit, pour cela, être saisi officiellement de la question.

Le Conseil de la science s'est à nouveau penché sur la question de l'ESO durant sa séance plénière du 29 juin 1978. Il se prononça très clairement en faveur d'une adhésion de la Suisse. En parti-

./.

- 7 -

culier, le Président du Fonds national, M. Reverdin, et son Secrétaire général, M. Fricker, qualifièrent une telle adhésion de "très souhaitable". Quant au projet "Gornergrat", il n'est plus question de le réaliser.

En raison de la complémentarité qui existe entre l'observation astronomique terrestre et celle par satellites, le Conseil de la science avait demandé à la Commission consultative fédérale pour les affaires spatiales de donner son avis à ce sujet. Lors de sa réunion du 29 mai 1979, sous la présidence du Conseiller national Richter, cette Commission s'est également prononcée unanimement en faveur de la reprise des négociations avec l'ESO en vue d'une adhésion.

Vu ce qui précède, nous vous proposons que

le Conseil fédéral autorise

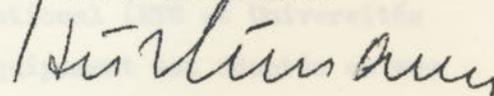
le Département fédéral des affaires étrangères et le Département de l'intérieur à reprendre conjointement des négociations exploratoires avec l'ESO (European Southern Observatory) afin de déterminer les conditions d'admission offertes à la Suisse par cette organisation intergouvernementale.

Les deux Départements précités présenteront le moment venu un rapport au Conseil fédéral sur les résultats de ces négociations.

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES



DEPARTEMENT FEDERAL  
DE L'INTERIEUR



Extrait du procès-verbal:

- EDA 9 Ex. (Dir.pol. III)
- EDI 9 Ex. (OFES)
- EFD 5 Ex. (AFF)

3003 Berne, le 8 novembre 1979

DistribuéAu Conseil Fédéral

Demande d'autorisation de négociation avec ESO  
(European Southern Observatory) en vue d'une  
adhésion éventuelle de la Suisse

---

6171.14

C o - r a p p o r t

à la proposition présentée conjointement par les  
Départements fédéraux des affaires étrangères et de l'intérieur  
du 25.10.1979

Ce projet ayant été classé en degré de priorité 1 par décision du Conseil Fédéral  
du 17 resp. 18 octobre 1979, nous ne saurions nous opposer ici sur le fond de la  
proposition.

Néanmoins, nous aimerions attirer l'attention sur quelques conséquences ultérieures  
de la reprise des négociations avec l'ESO et d'une adhésion de la Suisse:

- 1) Bien que la présente proposition n'engendre pas de dépenses financières à ce  
stade de la négociation, on ne saurait perdre de vue que, à la suite d'une  
reprise officielle de pourparlers avec l'ESO, toute attitude dilatoire de notre  
part serait considérée comme une seconde rupture de négociations avec les consé-  
quences que l'on peut présumer.
  
- 2) Une adhésion de la Suisse à l'ESO, bien que souhaitée par nos scientifiques  
de l'astronomie, n'a de sens que si sur le plan national (ETH et Universités  
cantonales) l'infrastructure en personnel et en équipement est adaptée en vue  
d'une utilisation optimale de l'observatoire de l'ESO au Chili. A la contri-  
bution financière de la Suisse à l'ESO va donc s'ajouter une charge financière  
qui n'est pas encore estimée.

- 2 -

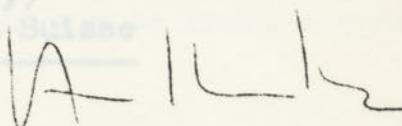
- 3) Aucune dépense au titre d'une contribution à l'ESO n'est inscrite au budget 1980; si les négociations en question aboutissaient à une adhésion de la Suisse à l'ESO, nous admettons que l'entrée en vigueur aurait lieu au plus tôt en 1981.

Distribuée

Au Conseil fédéral

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES  
 Demande d'autorisation de négociation  
 avec ESO (European Southern Observatory)  
 en vue d'une adhésion éventuelle de la Suisse

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES



Réponse au co-rapport

G.-A. Chevallaz

du Département des finances et des douanes du 8 novembre  
 1979 relatif à la proposition conjointe des Départe-  
 ments fédéraux des affaires étrangères et de l'inté-  
 rieur du 25 octobre 1979

Les arguments du Département des finances nous amènent à faire les  
 commentaires suivants :

- ad 1 : Nous n'avons pas l'intention d'adopter une attitude dila-  
 toire. Le but de notre proposition est de régler la  
 question des relations entre la Suisse et l'ESO.  
 L'autorisation de négociation que nous demandons au  
 Conseil fédéral doit avoir l'année prochaine pour consé-  
 quence soit l'adhésion de la Suisse à l'ESO soit la  
 décision de ne pas adhérer à cette organisation. Une  
 solution intermédiaire telle que celle dont a pu béné-  
 ficier l'observatoire de Genève ne sera plus possible  
 après 1980.
- ad 2 : Nous pouvons affirmer que notre adhésion à l'ESO ne  
 causera pas de charges financières additionnelles.

Le potentiel en astronomes de nos universités suisses est,

./.

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT FEDERAL  
DE L'INTERIEUR

o.191.197 - CP/KAM/ci

3003 Berne, le 12 novembre 1979

Distribuée

Au Conseil fédéral

Demande d'autorisation de négociation  
avec ESO (European Southern Observatory)  
en vue d'une adhésion éventuelle de la Suisse

Réponse au co-rapport

du Département des finances et des douanes du 8 novembre  
1979 relatif à la proposition conjointe des Départe-  
ments fédéraux des affaires étrangères et de l'inté-  
rieur du 25 octobre 1979

Les arguments du Département des finances nous amènent à faire les commentaires suivants :

- ad 1 : Nous n'avons pas l'intention d'adopter une attitude dilatoire. Le but de notre proposition est de régler la question des relations entre la Suisse et l'ESO. L'autorisation de négociation que nous demandons au Conseil fédéral doit avoir l'année prochaine pour conséquence soit l'adhésion de la Suisse à l'ESO soit la décision de ne pas adhérer à cette organisation. Une solution intermédiaire telle que celle dont a pu bénéficier l'observatoire de Genève ne sera plus possible après 1980.
- ad 2 : Nous pouvons affirmer que notre adhésion à l'ESO ne causera pas de charges financières additionnelles.

Le potentiel en astronomes de nos universités suisses est,

./.

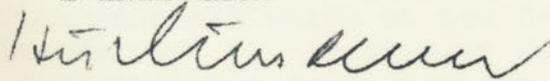
- 2 -

en quantité aussi bien qu'en qualité, parfaitement adapté à l'utilisation optimale de l'observatoire de l'ESO. Quelques uns de ces scientifiques ont déjà eu l'occasion de faire usage avec succès des équipements perfectionnés de cette organisation. Aucun accroissement de personnel dans nos universités ne sera donc rendu nécessaire par notre participation à l'ESO. D'autre part, les frais des missions acceptées par l'ESO sont entièrement payés par elle (déplacement, logement, etc), donc pas de frais supplémentaires à ce sujet.

L'infrastructure en équipement d'observation qui actuellement manque cruellement à nos chercheurs suisses est précisément celle qu'offre l'ESO. L'adhésion à cette organisation permettra enfin de renoncer définitivement à la création d'un grand observatoire au Gornergrat. Quant aux équipements auxiliaires, ils seront, dans la même mesure que par le passé, construits en Suisse. Il n'en résultera ainsi aucune charge financière supplémentaire pour l'équipement.

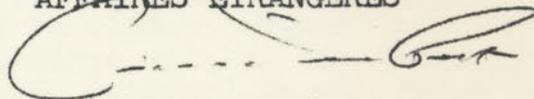
ad 3 : L'adhésion de la Suisse à l'ESO ne saurait intervenir avant 1981. La première tranche des contributions suisses devrait donc être prévue dans le budget de cette année-là.

DEPARTEMENT FEDERAL DE  
L'INTERIEUR



(H. Hürlimann)

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES



(P. Aubert)